

Fiche action 6

Thème de la contractualisation :

INSERTION ET PARCOURS DES ALLOCATAIRES DU RSA

Mesure : 10 - Parcours d'insertion : orientation, déclouonnement des parcours
Intitulé de l'action : Outils de suivi des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA

Description de l'action :

La fusion de 3 ex collectivités pour constituer la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018, a induit des éléments de complexité intrinsèques et extrinsèques liés à la nécessité préalable d'harmonisation des procédures et process internes pour l'ensemble des politiques publiques portées par la nouvelle Collectivité.

Cette situation concerne très fortement la gestion du dispositif RSA, fortement ancré dans un partenariat multiple et contingent des procédures informatisées.

Par ailleurs, la gestion du dispositif RSA étant départementalisée, cohabitent depuis 2018, des procédures de gestion différentes (4 conventions de gestion) ainsi que des process de travail distincts. Ce point de départ contraignant, fait obstacle, à une remise à plat et à une optimisation des procédures de fluidification des parcours.

Plusieurs difficultés en termes de prérequis ont été identifiées : difficultés d'agrégats de certaines statistiques, procédures IODAS non communes, existence de 2 bases allocataires...

L'année 2018, a permis de dresser un premier constat de tous les points d'harmonisation à prendre en compte et de définir un calendrier de travail. Un règlement des aides unifié sera finalisé fin du 1^{er} semestre 2019, le 2^{ème} semestre 2019 devant être consacré aux travaux de fusion des bases informatiques IODAS, en lien avec les 2 CAFS présentes sur le territoire, la MSA, et l'éditeur GFI. En parallèle, les conventions de gestion pourront être re négociées sur une base identique.

L'objectif préalable à un parcours unifié et agile est de créer une base unique allocataire début 2020 afin d'optimiser le pilotage financier de l'allocation (intégration des flux financiers mensuels à destination des deux CAF et de la MSA) et le suivi des entrées et sorties sur le dispositif RSA.

Concomitamment, les travaux d'harmonisation des procédures RSA sont menés par les services de la Collectivité avec les différents acteurs de l'insertion (associations, CAF, MSA, CPAM ...).

Ces importants travaux nécessitent un investissement très important des services : direction de l'insertion, direction des systèmes d'information et des partenaires. Les travaux ont ainsi été phasés par étape.

Un diagnostic sera réalisé au cours du deuxième semestre 2019 afin de préparer la migration vers une base de données régionale à compter de 2020 avec les partenaires financiers CNAF, MSA, CAF, et l'éditeur GFI (IODAS). En effet, de nombreux écueils sont à identifier (archivage des anciennes bases, mutation des dossiers allocataires ...) et des dispositifs à créer (gestion électronique des documents (GED) au niveau régional ...).

Ce travail inédit permettra de créer les indicateurs d'évaluation propres à la Collectivité et de répondre aux demandes de la DRESS (statistiques départementales).

Il s'inscrira également dans un objectif de réduction des délais d'instruction et d'orientation des allocataires grâce à la création de nouveaux outils de suivi sur le logiciel IODAS.

A horizon 2021, la Collectivité sera en situation de travailler sur des procédures unifiées permettant d'organiser le process de travail autour des étapes clés : ouverture de droit, notification, 1^{er} rendez-vous, offre de contractualisation, signature du contrat et suivi, en lien avec des indicateurs associés.

La Collectivité de Corse s'appuyant sur une forte décentralisation des équipes afin de travailler davantage en proximité avec les bénéficiaires et les partenaires s'inscrira dans le scénario 2, privilégiant un rendez-vous d'aiguillage rapide post instruction.

Actuellement, le nombre de bénéficiaires de RSA est de 6 200 personnes soumises aux droits et devoirs.

Ce nombre est en augmentation par rapport aux années précédentes.

3 346 personnes ont été orientées en suivi social (1 811 pour le 2A et 1 535 pour le 2B) soit 54 % du public.

1 734 personnes ont été orientées vers pôle emploi soit 28 % du public (1 126 pour le 2B et 608 pour le 2A).

18 % de BRSA sont en attente d'une orientation plateforme.

5 131 personnes ont un référent unique soit 82 %.

Les équipes pluridisciplinaires, composées de différents acteurs du domaine de l'insertion, se réunissent actuellement une fois par mois (à l'exception des territoires de Sartène et de Porto-Vecchio où la fréquence est trimestrielle). 80 dossiers sont examinés chaque mois sur l'ensemble du territoire.

D'ores et déjà, et malgré l'absence de statistiques unifiées, il est posé que 100 % des bénéficiaires sont couverts par un contrat en moins de 6 mois.

Les axes de travail concerneront :

- La réduction du délai global
- La mesure des délais intermédiaires des différentes phases

Date de mise en place de l'action : action débutée en 2019

Durée de l'action : 3 ans

Partenaires et co-financeurs : CAF de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, Mutualité Sociale Agricole, éditeur GFI

Budget détaillé sur 2019-2022 :

2019	2020	2021
------	------	------

Part Collectivité de Corse 100 000 €	Part Etat 44 427 €	Part Collectivité de Corse 100 000 €	Part Etat 44 427 €	Part Collectivité de Corse 100 000 €	Part Etat 44 427 €
---	-----------------------	---	-----------------------	---	-----------------------

Ce budget permet de financer en partie les 6 ETP de la direction insertion logement (secrétaires d'équipes pluridisciplinaires), 5 ETP du service informatique et les frais d'acquisition du logiciel auprès de l'éditeur GFI.

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs et progression :

Ces objectifs sont listés à titre indicatif, et pourront être amendés lors du rapport d'exécution de l'exercice 2019 en fonction du diagnostic réalisé au cours du 2^{ème} semestre 2019. Ils feront l'objet d'un avenant.

Indicateurs/outils à créer	2019	2020	2021	2022
Nombre d'orientation nouveaux entrants	82 %	90 %	95 %	100 %
Nombre d'orientation nouveaux entrants en moins d'1 mois après la notification d'ouverture de droit	Inconnu à ce jour	+ 15 %	+ 20 %	
Délai de 1 ^{er} rdv pour accompagnement social CDC	Inconnu à ce jour	1 mois	1 mois	21 jours
% de 1 ^{er} RDV en moins de 2 semaines-21 JOURS	Inconnu à ce jour	40 %	60 %	80 %
Délai pour relance des non présents	Inconnu à ce jour	1 MOIS	15 JOURS	15 JOURS
% de mises en demeure adressées aux BRSA avant sanction sous 15 jours	Inconnu à ce jour	60 %	80 %	100 %
Délai moyen de contractualisation (hors absents à convocations)	6 mois	3 mois	2 mois	1, 5 mois
% de diagnostics de situation partagés dans un délai de 3 jours ouvrés	Inconnu à ce jour	60 %	80 %	100 %

% d'offre d'un territoire visible de l'ensemble des acteurs	Inconnu à ce jour	80 %	100 %	A intégrer au portail d'information du réseau des acteurs sociaux
---	-------------------	------	-------	---